

## PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial  
Bureau des procédures environnementales et foncières

### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE Société RABAS PROTEC à SAINT-NAZAIRE

Par arrêté préfectoral n° 2020/ICPE/189 en date du 23 juillet 2020, une enquête publique est ouverte à la mairie de Saint-Nazaire, pendant une période de 32 jours du mercredi 2 septembre 2020 à 8 h 30 au samedi 3 octobre 2020 à 12 h, portant sur la demande présentée par la société RABAS PROTEC en vue de la régularisation de la ligne de traitement de surface et de peinture qu'elle exploite à Saint-Nazaire, 188 rue de Trignac.

Cet établissement est soumis à enregistrement sous la rubrique n° 2565-2-a de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Monsieur Jean LE MOINE, ingénieur conseiller industriel au développement des PME-PMI de la Région Bretagne en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur est chargé de diriger l'enquête et de recevoir en mairie de Saint-Nazaire, les observations du public aux dates et heures ci-après :

— mercredi 2 septembre 2020	de 08H30 à 12H00
— jeudi 10 septembre 2020	de 13H30 à 17H30
— vendredi 18 septembre 2020	de 08H30 à 12H00
— jeudi 24 septembre 2020	de 13H30 à 17H30
— samedi 3 octobre 2020	de 09H00 à 12H00

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête comportant l'étude d'impact et les avis obligatoires des autorités administratives sera mis en ligne sur le site internet de la préfecture de Loire-Atlantique ([www.loire-atlantique.gouv.fr](http://www.loire-atlantique.gouv.fr)) et déposé en mairie de Saint-Nazaire où il sera également accessible sur un poste informatique. Le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des services au public.

Le public pourra formuler ses observations et propositions sur un registre ouvert à cet effet en mairie.

Celles-ci pourront également être adressées, par voie postale, au commissaire enquêteur à la mairie de Saint-Nazaire (Place François Blancho – BP 416 - 44606 Saint-Nazaire) ou par voie dématérialisée dès l'ouverture de l'enquête à l'adresse suivante : [enquete.rabasprotecstnazaire@gmail.com](mailto:enquete.rabasprotecstnazaire@gmail.com). La taille des pièces jointes ne pourra excéder 3 Mo. Seuls les courriels reçus pendant la stricte période de l'enquête seront pris en compte et mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture de la Loire-Atlantique dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Dès réception, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la préfecture de la Loire-Atlantique et mis à la disposition du public en mairie de Saint-Nazaire pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute information concernant le projet peut être demandée auprès de la SAS RABAS PROTEC 188 rue de Trignac 44600 Saint-Nazaire.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera un arrêté d'autorisation délivré par le préfet de Loire-Atlantique assorti de prescriptions d'exploitation, ou un refus.